



PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 03 JUIN 2025

En attente de validation des membres en début de séance suivante

Le trois du mois de juin deux mil vingt-cinq, à vingt heures, le Conseil municipal de Saint Clément des Levées s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Laurent NIVELLE, Maire.

Date de la convocation :

26 mai 2025

Date d'affichage :

28 mai 2025

Nombre de conseillers :

En exercice 14

Présents 9

Votants 12

Etaient présents : Laurent NIVELLE, Stéphane DEROUET, Brigitte SMITH, Jean-Noël NIVELLE, Cécile SAULEAU, Michel PIDOU, Pierre BLOYET, Fabrice VANNIER, Delphine DESBOIS.

Etaient excusés : Dominique PÉ donne pouvoir à Michel PIDOU ; Nadège ROULLEAU donne pouvoir à Delphine DESBOIS, Linda ROY donne pouvoir à Stéphane DEROUET, Victoria MILLERAND, Anthony CHUDEAU ;

Secrétaire de séance : Pierre BLOYET.

Ordre du jour :

- Droit de préemption urbain,
- Tarifs cantine, garderie, salle des fêtes, jeu de boules de pétanque couvert, aire de pique-nique et divers, et concessions dans le cimetière,
- Décision modificative de crédit,
- Rapport d'activité CASVL 2024,
- Devis divers,
- Rapport des commissions,
- Questions diverses.

Le procès-verbal de la séance du 5 mai 2025 est adopté à l'unanimité.

1 – DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Pas de DPU.

2 - TARIF CANTINE, GARDERIE, SALLE DES FETES, JEU DE BOULES DE PETANQUE COUVERT, AIRE DE PIQUE NIQUE ET DIVERS, ET CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

S'étant rapprochée des différentes commissions, la commission finance présidée par M. Stéphane DEROUET, rappelle au Conseil Municipal les tarifs communaux en vigueur sur les services communaux et propose les tarifs suivants à compter du 1^{er} septembre 2025 :

Cantine :

- 3,50 € pour les enfants de maternelle,
- 3,70 € pour les enfants du primaire,
- 5,00 € pour les élèves non préinscrits au moins 48h à l'avance,
- 4,50 € pour le personnel communal et instituteurs,
- 8,50 € pour les extérieurs.

Accueil périscolaire :

- **0,53 €** le quart d'heure de début ou de fin de journée si quotient familial supérieur ou égal à 558,
- **0,49 €** le quart d'heure pour un quotient de 458 et à 557,
- **0,44 €** le quart d'heure pour un quotient de 358 à 457,
- **0,38 €** le quart d'heure pour un quotient inférieur ou égal à 357,
- **6,45 €** le quart d'heure au-delà de 18h30 quel que soit le quotient familial
- **0,44 €** le goûter,

Salle des fêtes :

Habitants de la commune :

- Pour une journée **85 €**
- Pour deux jours (week-end ou semaine)
- Du 1^{er} mai au 30 septembre **155 €**
- Du 1^{er} octobre au 30 avril **185 €**

Particuliers ou associations hors commune (*gratuit pour les associations communales*)

- Pour une journée **165 €**
- Pour deux jours (week-end ou semaine)
- Du 1^{er} mai au 30 septembre **240 €**
- Du 1^{er} octobre au 30 avril **310 €**

Ces tarifs comprennent l'intervention d'un employé communal pour l'entretien du parquet.
Pour la réservation de la salle, il sera demandé :

1. **Une caution de 250 €** au moment de la remise des clés. Cette somme sera encaissée en cas de dégâts importants dans la salle, et en cas de désordre à l'ordre public. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
2. **Une caution de 90 €** pour le cas où le ménage ne sera pas réalisé correctement. Dans le cas contraire, cette somme ne sera pas encaissée et sera restituée au locataire, lorsque les clés de la salle seront rapportées.
3. **Un forfait de 22 €** est mis en place pour les locataires qui souhaitent déposer leurs déchets dans les bacs mis à disposition à la salle des fêtes.

TARIFS UTILISATION AIRE DE PIQUE-NIQUE

- **Forfait branchement électrique de 22 € par jour**, quel que soit le temps d'utilisation dans la journée.
- **Un forfait de 54 € par semaine** est suggéré en cas d'utilisation prolongée. Une demande du nombre d'ampères utilisés sera effectuée auprès des consommateurs, qui, suivant la puissance utilisée pourrait engendrer une évaluation des 50 € de base.
- **Une caution de 400 €** sera demandée. Cette somme sera restituée au locataire lors de la restitution des clés du compteur et après constat du bon état de l'aire de pique-nique. Dans le cas contraire, cette somme sera conservée par la municipalité.

LOCATION JEUX DE BOULES DE PETANQUE COUVERT

- La location du jeu de boules de pétanque fera l'objet d'une convention pour le local couvert à l'exclusion de la partie privative. Le prix de cette location a été arrêtée à **35 € pour le week-end ou 2 jours en semaine.**

- Une caution de 100 € sera demandée lors de la remise des clés, non encaissée et restituée lors de la restitution des clés. En cas de constat de dégâts ou autres désagrément cette somme sera encaissée. Les conditions particulières de location seront inscrites dans la convention.

TARIFS DIVERS

Diverses prestations à destination des habitants de la commune :

- Envoi numérisé : **1 €**
- Copie A4 : **0,15 €**
- Copie A3 : **0,25 €**
- Location de chaise : **0,20 € la chaise**
- Location de table à tubes : **2 € la table**
- Location de banc : **1 € le banc**
- Location d'un ensemble 10 tables, 20 bancs sur remorque : **40 €, caution de 1 000€ remorque et 1 000€ tables**
- Chenil : **forfait 20€/jour**
- Branchement électrique Place Michel Pruvost pour camion alimentaire : **10 € par présence hebdomadaire / mois.**

TARIFS DES CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE

<u>CASE DE</u>	<u>CAVURNE</u>	<u>CONCESSION</u>	<u>Dépôt des cendres</u>
<u>COLOMBARIUM</u>		<u>TRADITIONNELLE</u>	Gratuit
15 ans 350 euros	15 ans 350 euros	15 ans 70 euros	
30 ans 600 euros	30 ans 650 euros	30 ans 100 euros	

VENTES DE TERRAIN

Inférieur à 250m ²	250 €
De 251m ² à 500m ²	500 €
De 501m ² à 1000m ²	1000 €
Si supérieur à 1000m ²	1000 € + 0,40€/m²

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de la commission, et après délibération, valide à l'unanimité les propositions ci-dessus à compter du **1er Septembre 2025**.

3 - DECISION MODIFICATIVE DE CREDITS N°1 : Après vérification, non nécessaire - ANNULEE

4 - VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE

Conformément à la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au journal officiel du 13 juillet 1999.

En application de l'article L5211-39 du Code général des Collectivités territoriales,

Vu la lecture et la mise à disposition du rapport d'activité aux conseillers,

Après avoir entendu le rapport, le Conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis FAVORABLE.

5 – DEVIS DIVERS :

- SIEML : étude en cours – entreprise Bouygues est chargée par le SIEML de l'étude de l'enfouissement des réseaux rue des mariniers prévu cet été. Démarrage des travaux vraisemblablement en fin d'année.
- Reprise du parking de la bibliothèque : Suite à la rénovation de la bibliothèque en voie de se terminer, le parking nécessite un aménagement avec décapage, recalibrage, mise en place de grave assortie au tuffeau de la Bibliothèque, et d'un compactage final supportant les véhicules. Des plantations seront installées par les agents communaux. Le devis Transport Anjou 2000 est retenu pour un montant de 6 048 € TTC.
- Abattage d'un prunus dans la cour de la boulangerie : Le devis de Mr Christopher Wouenzell est retenu pour un montant de 300 € HT.

6 - QUESTIONS DIVERSES

- Date du prochain conseil : **Mardi 2 juillet 2025 à 20 h** à la mairie
- Un cinéma de plein air aura lieu le vendredi 27 août à 21h – 5€ l'entrée la programmation sera connue ultérieurement.
- Les travaux liés à la remise en état suite au vol de câbles ont été réalisés par le SIEML en ajoutant la pose d'un antivol.
- La fête de l'école aura lieu le 28 juin au matin.
- La consultation du marché voirie 2025 est lancée.

La séance est levée à 21h43.

Rappel des délibérations du jour :

- **DCM 2025-06-01** – TARIF CANTINE, GARDERIE, SALLE DES FETES, JEU DE BOULES DE PETANQUE COUVERT, AIRE DE PIQUE NIQUE ET DIVERS, ET CONCESSIONS DANS LE CIMETIERE.
- **DCM 2025-06-02** – VALIDATION DU RAPPORT D'ACTIVITES 2024 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR VAL DE LOIRE.
- **DCM 2025-06-03** – DEVIS DIVERS : Reprise du parking de la bibliothèque, Abattage d'un prunus.

*Fait et délibéré le 3 juin 2025 par les membres du Conseil municipal présents,
en attente de leur approbation en début de séance suivante.*

FIN DE PAGE

Le Secrétaire de séance,
Pierre BLOYET

Le Maire,
Laurent NIVELLE

